



Ville de Neuville-aux-Bois

Le neuf mars deux mil vingt-six à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre d'absent : 3

Nombre de votants : 24

Étaient présents :

Patrick HARDOUIN, Eric AUBAILLY, Yve MACE, Patricia ALLIBE, Patrick ALBERT, Nadia THIBAUT, Raoul MARTINS, Maryse AGUENIER, Cédric LASCOMBE, Estelle BOEDÉC, Karine BAUDU, Karine DAVID-DAVEAU, Pascal DAUVILLIER, Valérie CRAPEAU, Didier MAROIS, Desislava DUCHESNE, Virginie PARADINAS, Alain COUROUX, Laurent BARTHON, Jean-Louis RICHARD, Didier LE METTÉ, Patrick BOUERY.

Pouvoirs :

Mme Marie-Noëlle MARTIN ayant donné pouvoir à M. Patrick HARDOUIN
M. Daniel DAUVILLIER ayant donné pouvoir à Mme Karine BAUDU

Absent :

M. Pierre-Yves ROBERT
Mme Julia VAPPEREAU
M. Tony EYMOZ

Mme Valérie CRAPEAU a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Décision 2026-06

Décision portant sur le renouvellement d'une concession d'une sépulture familiale dans le cimetière communal pour une durée de 50 ans pour un montant de 625 €.

Décision 2026-07

Décision portant sur l'acquisition d'une caverne dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans pour un montant de 1 189 €.

Décision 2026-08

Décision portant sur le renouvellement d'une cavurne dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans pour un montant de 186 €.

ORDRE DU JOUR

1 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 (ROB 2026)

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, donne la parole à Monsieur Eric AUBAILLY, adjoint au Maire, délégué aux finances, pour l'exposé du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Eric AUBAILLY précise que le DOB a été réalisé avant les événements au Moyen Orient.

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, précise que le budget qui sera présenté en avril sera un budget de prudence et qu'au vu du contexte international, il vaut mieux l'être.

Il précise également que la taxe d'aménagement fait l'objet d'un retard de versement dû à un problème informatique de la DGFIP. Après échange auprès de la directrice de la DRFIP, il apparaît qu'en 2026 l'administration serait en mesure de résoudre les difficultés. Un retour financier important est donc attendu mais toujours dans un principe de prudence celui-ci n'est pas indiqué.

Il souligne que le développement du Point du Jour 2 va permettre d'avoir quelques recettes supplémentaires. La commune en a besoin, d'autant plus que la capacité d'autofinancement (CAF) projetée en 2027 s'annonce très basse, ce qui pose des difficultés pour construire le budget. Malgré un fonds de roulement conséquent, les textes et lois en vigueur interdisent de présenter une CAF négative.

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, remercie M. Eric Aubailly pour sa présentation qui est toujours claire sur des données qui ne sont pas toujours simples à assimiler et Isabelle AUBIN, responsable des finances, ainsi qu'à l'ensemble des services de la mairie qui ont participé à la rédaction et à la faisabilité de ce ROB, permettant ainsi de préparer le budget 2026 qui sera soumis à l'assemblée à la fin du mois d'avril.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRENNENT** acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026, présenté ce jour, par Monsieur le Maire.
- **APPROUVENT** le rapport présentant ces orientations budgétaires, joint en annexe.

En annexe – DOB 2026

2 - CRÉATION DE POSTE AU 01/03/2026 - D'UN POSTE DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La réglementation en matière de ressources humaines évolue perpétuellement nécessitant un investissement temps conséquent qui n'est plus en adéquation avec l'organisation actuelle de l'administration municipale.

Plus concrètement, il est possible de revenir sur les dernières réformes en matière d'implication de la collectivité dans les couvertures des agents (mutuelles et complémentaires santé), le travail engagé sur l'optimisation de l'organisation des services où les cadres prennent une place prégnante en matière de management et/ou de stratégie pour le développement des projets municipaux ou encore la nécessaire animation des équipes et le renforcement de leur cohésion.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (23 Voix POUR et 1 Abstention) :

- **DÉCIDENT** la création du poste suivant au 01/03/2026 :
- 1 poste dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs - **Service Ressources Humaines, catégorie C, à temps complet**. Ce poste est justifié par la charge de travail supplémentaire qui incombe au service.

3 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AU 01/03/2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un adjoint technique principal de 2^e classe, actuellement employé en contrat annualisé et rémunéré sur la base de 30/35^e pour raisons médicales, souhaite désormais exercer ses fonctions à temps complet, soit 35/35^e.

Vu la demande de l'agent,

Vu l'avis favorable du médecin de prévention,

Vu l'attestation du suivi médicale du 16.01.2026,

Considérant que l'état de santé de l'agent permet désormais l'exercice des fonctions à temps complet,

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, remercie l'ensemble des agents de la collectivité qui donnent énormément pour la commune de Neuville-aux-Bois. Les fonctionnaires de Neuville-aux-Bois accomplissent un travail formidable et je tenais à les en remercier.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la modification du temps de travail d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe, passant de 30/35^{ème} à 35/35^{ème} au 01/03/2026.

4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} MARS 2026

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que pour tenir compte des nécessités de service, il doit être procédé à la modification du tableau des effectifs au 01/03/2026 :

- Création d'un poste en catégorie C dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratif – service RH
- Modification temps de travail : passage à temps complet d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe au 1^{er} mars 2026

Catégorie	Grade	Nombre de poste		Temps
		Pourvu	Non pourvu	Complet
A	DGS de 3 500 à 10 000 habitants	0	1 non pourvu lié au poste fonctionnel de DGS	1
	Attaché territorial	1	1 Dispo	2
	Attaché principal territorial	2	1 détachement 01/11/2023	3
	Ingénieur	1		1
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	0	1 détachement emploi collaborateur de cabinet	1
	Rédacteur	1	1	2
	Technicien	2		2
	Assistant artistique principal de 1 ^{ère} classe (dont 1 activité accessoire)	4		0
	Assistant artistique principal de 2 ^{ème} classe	2		
	Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	1		1
C	Educateur des activités physiques et sportives	1		1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2		2
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1		1
	Adjoint administratif	4		4
	Cadre d'emploi des Adjoints Administratif	0	1 recrutement	1
	Agent de maîtrise principal	2		2
	Agent de maîtrise	3	1	4
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	5	1	6
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6	1 dispo	7
	Adjoint technique	11	1 Disponibilité	11
	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1		1
	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	0	1 Disponibilité	0
	Brigadier-Chef Principal	1		1
	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	3		3
	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	0	1 disponibilité	1
	Adjoint Animation	2		2
	TOTAL.....	56	12	60

Les **membres du Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la modification du tableau des effectifs ainsi proposé au 01/03/2026,

INTERVENTION DE MONSIEUR Patrick HARDOUIN, MAIRE, pour le dernier Conseil Municipal de la mandature 2020-2026

C'est la fin d'un cycle et ce mandat arrive à son terme. Je tenais à vous remercier pour votre participation au sein de ce conseil municipal durant ce mandat.

Les échanges ont toujours été respectueux et chacun a su s'investir pour la commune avec engagement. Nous avons débattu de temps en temps, mais ces discussions nous ont toujours permis de nous comprendre et, d'aboutir à des positions communes.

Je pense que plus de 95 % des délibérations ont été adoptées à l'unanimité, ce qui n'est pas toujours le cas dans toutes les instances, mais à Neuville-aux-Bois c'est ainsi, et c'est une bonne chose. Cela nous a permis d'avancer et de contribuer au développement de notre commune.

Je remercie celles et ceux qui ne seront pas présents lors du prochain mandat. Votre contribution restera associée à ce travail collectif.

Pour celles et ceux qui seront présents lors des prochains conseils municipaux où sera notamment soumis le vote du budget, je souhaite que les échanges se déroulent dans le même esprit constructif que durant ce mandat.

Je ne suis d'ailleurs pas le seul à le souligner. J'ai reçu un mail de Tony Eymoz, dans lequel il remercie les moments d'échanges durant ce mandat ainsi qu'au personnel communal pour leur engagement.

Ce mandat a permis le développement de la commune, et il faudra continuer dans cette dynamique. Je tenais donc, une nouvelle fois, à vous remercier sincèrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 18.

 Le Maire,

Patrick HARDOUIN.